Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 1er février 2017

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.006 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat de services professionnels

CE *Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement* - 1166850009

Accorder un contrat de services professionnels à Solmatech inc pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM - Montant de 239 469,93 $ - Appel d'offres public 1636 (4 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

20.002 Subvention - Contribution financière

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1167307006

Accorder un soutien financier de 117 000 $ à 12 organismes pour 13 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.003 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1160390009

Autoriser une contribution financière de 10 000 $ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaine (CERIU), pour le financement d'un Guide méthodologique pour la gestion des bâtiments municipaux - Approuver un projet de convention à cet effet

20.004 Autres affaires contractuelles

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1166342003

Autoriser une dépense additionnelle de 17 925,30 $ taxes incluses à Gaz Métro inc. pour des frais de contribution, suite aux travaux d'extension de leur réseau et de raccordement au gaz de la nouvelle caserne 32, située au 16101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, majorant ainsi le montant total de leur contrat de 110 376,00 $ à 128 301,30 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.002 Administration - Nomination de membres

CE *Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales* - 1174784002

Procéder à la nomination des représentants de la Ville de Montréal au sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le mandat 2017-2019: M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens à titre de membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif de l'UMQ

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1167307005

Déposer le bilan 2016 - Renouveler le Programme "Cyclovia" et approuver les modifications proposées pour l'année 2017 - Autoriser un virement budgétaire de 70 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE *Service du greffe* - 1171143001

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de monsieur Pierre Desrochers, président du comité exécutif, du 4 au 11 février 2017, afin de prendre part à une mission en Europe (Oslo, Helsinki et Reykjavik) - Montant estimé : 5 701,24 $

60 – Information

60.001 Dépôt

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité* - 1174501001

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière

60.002 Dépôt

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1174396001

Prendre connaissance du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 $, couvrant la période du 1er décembre 2016 au 31 décembre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

60.003 Dépôt

CE *Service du greffe* - 1173599001

Prendre connaissance de la réponse du greffier sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative - Annulation du NomadFest Rodéo Urbain

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 13
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 3
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 3

CE : 12.001

2017/02/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.002

2017/02/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.003

2017/02/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.004

2017/02/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.005

2017/02/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.006

2017/02/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.001

2017/02/01
08:30

Dossier # : 1166850009

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Solmatech Inc pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public No. 1636, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 239 469,93 $

Il est recommandé :
1. d'accorder un contrat de services professionnels à la firme Solmatech inc. pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public no. 1636 dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification
du réseau souterrain de la CSEM au montant de 239 469,93 $.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

3. d'autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les documents pour et au nom de la ville.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-01-23 12:20

Signataire : Serge A BOILEAU

_____

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1166850009**
Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme Solmatech Inc pour la caractérisation des sols, suite à l'appel d'offres public No. 1636, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la CSEM au montant de 239 469,93 $

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat concerne les services professionnels de caractérisation environnementale des sols ainsi que l'analyse du roc si présent lors de travaux prévus, suite à l'appel d'offres public No. 1636, en lien avec les travaux de modification et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains sur le territoire de la Ville de Montréal.

Les sites exacts où sont requis les caractérisations des sols, ne sont pas connus au moment de l'appel d'offres, une estimation de 303 855,70$, taxes incluses est prévue au contrat. Le dit montant sera réparti entre différents sites de travaux à venir, suite à l'acception de propositions spécifiques par projet. La totalité de ces mandats ne peut excéder le montant maximum du contrat.

Les services visés par le présent contrat sont principalement régis par:

- L'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement
- La politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés MDDLCC
- Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

L'an dernier, la résolution CE 16 0463 - 23 mars 2016 accordait le contrat à la firme Groupe ABS, au montant de 265 391,04 $

CE 15 0276, datée du 24 février 2015 accordait le contrat à la firme Inspecsol Inc. (maintenant fusionné à WSP), au montant de 327 842 $

Le Conseil d'administration de la CSEM a recommandé l'acceptation de l'appel d'offres no. 1636, le 11 janvier 2017 (séance 2.T.1)

DESCRIPTION

Les services requis permettent d'identifier la nature et le degré de contamination des sols excavés pour en disposer adéquatement selon les normes du MDDELCC. Il s'agit d'un contrat général, subdivisé par la suite en plusieurs demandes de travaux à différents emplacements de construction de la CSEM, Chacune des demandes est encadrée d'une estimation précise du nombre de forages à planifier et les différentes tâches et analyses qui s'y rattachent.

JUSTIFICATION

La firme retenue sera sélectionnée sur la base de son pointage technique et de l'enveloppe de prix. Elle exécutera, à la demande et sous la supervision de la Division Gestion des projets, différents mandats de caractérisation environnementale des sols. La totalité des frais d'honoraires ne pourra excéder l'enveloppe maximale qui aura été octroyée à la firme retenue.

La grille standard d'évaluation applicable spécifiquement pour l'octroi de contrat de services professionnels dans des domaines exigeant principalement l'expérience et l'expertise des ressources professionnelles qui réaliseront les mandat a été utilisée.

TABLEAU 1 : Caractéristiques de l'appel d'offres

GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES

Mandat : Caractérisation des sols - travaux mineurs

PARTIE 1					
ÉVALUATION DE CHAQUE PROPOSITION		GHD	Groupe ABS	Solmatech	GIE
Présentation et respect du schéma de l'offre de services	10	7.17	8.67	8.00	7.50
Compréhension du mandat	15	11.33	13.83	12.33	13.17
Capacité de production et échéancier	20	15.33	16.33	17.00	15.33
Expertise de la firme en inspection de PA	25	21.00	23.33	21.33	20.67
Expertise du chargé de projets et de son équipe	30	27.00	25.33	25.00	25.33
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :	100	81.8	87.5	83.7	82.0

Les firmes dont le pointage intérimaire est inférieur à 70 points ne seront pas retenues.

PARTIE 2	GHD	Groupe ABS	Solmatech	GIE
Prix soumis (Uniquement pour les offres dont le pointage intérimaire est d'au moins 70)	264 646.75 $	243 375.00 $	208 280.00 $	236 398.00 $
Établissement du pointage final : application de la formule : (Pointage intérimaire + 50) x 10 000 / Prix	4.98	5.65	6.42	5.58
Rang et adjudicataire	4	2	1	3

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires de ces services professionnels sont répartis à chacune des demandes de travaux de la CSEM. Cette dépense est financée par le PTI, remboursée par redevance aux usagers de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La CSEM favorise de remblayer avec les sols excavés à l'extérieur des surfaces de chaussée et de trottoirs, partout où l'espace d'entreposage du matériel en vrac le permet. Sous la chaussée et les trottoirs, les remblais doivent respecter les directives de la Ville sur la nature et la compaction des matériaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y a pas d'impacts majeurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pas de lien avec les communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'appel d'offres 24 novembre 2016

Ouverture des soumissions 9 décembre 2016

Comité de sélection 15 décembre 2016

Début de contrat mi janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

TABLEAU 1 : Caractéristiques de l'appel d'offres

Principaux éléments		
Date de parution (SEAO + Constructo)		24 novembre 2016
Disponibilité des documents		24 novembre 2016
Date de fin de la période d'appel d'offres		09 décembre
Durée de l'appel d'offres		14 jours
Preneur d'un cahier de charges :		6 entreprises
N'ayant pas soumissionné	SNC-Lavalin Inc., Terrapex Environnement ltée.	2 entreprises
ayant soumissionné	Voir tableau 2,	4 entreprises

Pour expliquer pourquoi les deux firmes n'ont pas déposé une offre :
· SNC-Lavalin Inc., Terrapex Environnement Ltée, ne sont pas de firmes qui d'habitudes soumission pour les caractérisations de sols - travaux mineurs de la CSEM;
· Ce contrat couvre 450 déplacements pour un à trois forages chacun;
· L'obligation de répondre dans un délai de 15 jours ouvrables entre l'autorisation et le rapport en cours de mandat peut être contraignant pour plusieurs firmes qui n'ont pas tous l'effectif nécessaire pour y répondre.

Pour expliquer l'écart à la baisse de 26,88 % entre le plus soumissionnaire et la moyenne :
· Solmatech Inc. a réduit ses prix des articles moins en demande pour supporter la section des travaux mineurs;
· Le prix de l'item le plus important (450 forages en formule tout inclus) est représentatif du

prix soumis dans les années passées.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences	Prix
Solmatech Inc	239 469,93 $	Aucune	239 469,93 $
Groupe ABS	279 820,41 $	Aucune	279 820,41 $
GIE	271 798.60 $	Aucune	271 798.60 $
GHD Inc.	304 277,60 $	Aucune	304 277,60 $
Coût moyen des soumissions reçues			273 841,63 $
Estimation interne			303 855,70 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			34 371,70 $
			14,35%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			64 807,67 $
			27,06%
Écart entre l'estimation interne et la plus basse			64 385,77 $
			26,88%

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Raymond GRAVEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André - Ext BAILLARGEON
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-23

Serge A BOILEAU
Président

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.002

2017/02/01
08:30

Dossier # : 1167307006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 117 000 $ à 12 organismes pour 13 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017.

Il est recommandé :
1- D'accorder un soutien financier totalisant 117 000 $ aux 12 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée pour l'année 2017, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 13 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (PSÉS) 2017;

Répartition du soutien financier		
Événements	**Organisme**	**Soutien proposé**
Volet I : International		
Championnat Panaméricain 2017	Fédération canadienne d'escrime	15 000 $
Grand Prix d'athlétisme de Montréal	Fédération québécoise d'athlétisme	10 000 $
Haba Waba North America	Fédération de waterpolo du Québec	12 000 $
International Gymnix 2017	International Gymnix	20 000 $
Open de squash de Montréal	Squash Québec	10 000 $
Tournoi L'International U14	Impact de Montréal FC	7 000 $
Total		**74 000 $**
Volet II : National		
Championnats canadiens d'ultimate des écoles secondaires 2017	Ultimate Canada	3 000 $
Championnat canadien d'athlétisme en salle Hershey	Fédération québécoise d'athlétisme	7 000 $

Championnat Canadien Élite de judo 2017	Judo Canada	5 000 $
Championnat canadien senior courte piste	Patinage de vitesse international de Montréal	7 000 $
Championnat national de la Ligue canadienne de basketball en fauteuil roulant (LCBFR)	Parasports Québec	5 000 $
Championnats nationaux seniors de Taekwondo 2017	Association de Tae-Kwon-Do du Québec Inc.	7 000 $
Total		**34 000 $**
Volet III : Métropolitain		
Tour du Mont-Royal Brébeuf - Marathon du Mont-Royal	Corporation du collège Jean-de-Brébeuf	9 000 $
Total		**9 000 $**
Grand total		**117 000 $**

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-20 15:57

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1167307006**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 117 000 $ à 12 organismes pour 13 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 novembre 2016, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du *Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains* (Programme) pour l'année 2017. Ce Programme relève de la compétence de l'agglomération en matière d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. L'enveloppe budgétaire globale pour 2017 est de 500 000 $.
Les événements admissibles au Programme pour l'année 2017 sont ceux se tenant entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0633 24 novembre 2016 Déposer le bilan 2012-2016 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine. Approuver les modifications au Programme et son renouvellement pour l'année 2017.
CE16 1362 17 août 2016 Accorder un soutien financier total de 128 200 $ à 17 organismes pour 21 événements, dans le cadre de la 2e date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016.

CE16 0841 18 mai 2016 Accorder un soutien financier total de 285 500 $ à 28 organismes pour 34 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016.

DESCRIPTION

Le Programme a pour objectif de :

- Soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs dans la réalisation de leurs événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- Soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs qui s'engagent dans un processus de dépôt d'une candidature pour l'accueil à Montréal d'un événement sportif sanctionné d'envergure internationale ou nationale.

Le Programme comporte quatre volets avec des critères d'admissibilité et des critères d'évaluation distincts. Le tableau suivant présente le soutien maximal pour un événement selon chaque volet :

Volet 1	Événements sportifs d'envergure internationale	25 000 $
Volet 2	Événements sportifs d'envergure nationale	10 000 $
Volet 3	Événements sportifs d'envergure métropolitaine	15 000 $
Volet 4	Soutien aux candidatures - Événements internationaux	25 000 $
	Soutien aux candidatures - Événements nationaux	10 000 $

Le présent dossier décisionnel traite des demandes de soutien aux événements, soit des volets 1, 2 et 3 du Programme, dans le cadre de la première date de dépôt (1er décembre 2016). Il n'y a pas de date fixe de dépôt pour le volet 4. Aucune demande de soutien aux candidatures n'avait été reçue au moment de présenter ce dossier décisionnel.

Pour la première date de dépôt des demandes de soutien aux événements, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a reçu treize (13) demandes en provenance de douze (12) organismes. Toutes les demandes étaient admissibles et ont été analysées.

Il est recommandé d'accorder un soutien financier à treize (13) événements organisés par douze (12) organismes pour une somme totale de 117 000 $, soit plus spécifiquement :

- Six (6) événements internationaux pour une somme totale de 74 000 $;
- Six (6) événements nationaux pour une somme totale de 34 000 $;
- Un (1) événement métropolitain pour une somme totale de 9 000 $.

JUSTIFICATION

Le Programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organisateurs d'événements. L'approbation du soutien de 117 000 $ à 12 organismes contribuera à assurer la réussite organisationnelle et financière de leurs événements.
Le Programme favorise l'émergence de nouveaux événements sportifs et permet la consolidation d'événements récurrents déjà bien implantés. La tenue de tels événements favorise le développement de l'expertise organisationnelle de la communauté sportive montréalaise. De plus, il contribue à affirmer le positionnement international de Montréal et à renforcer son image de « Ville sportive » de premier plan. En encourageant la pratique sportive, il contribue à la promotion de saines habitudes de vie, en plus du développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le *Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains* pour l'année 2017 est de 500 000 $. L'octroi d'une somme de 117 000 $ est prévu suite à l'analyse des demandes reçues lors de la première date de dépôt. Le solde de 383 000 $ sera ainsi disponible pour les prochaines dates de dépôt (30

mars et 15 août 2017) des volets 1, 2 et 3, ainsi que pour les demandes de soutien aux candidatures du volet 4.
Le SDSS est confiant de répondre aux besoins des prochaines demandes de soutien. En effet, comme prévu selon l'historique des demandes et des dates d'événements, la somme de 117 000 $ représente 23 % de l'enveloppe budgétaire à la première date de dépôt. Pour les prochaines dates, l'enveloppe budgétaire devrait se répartir comme suit : environ 47 % à la deuxième date, 20 % à la troisième date et 10 % pour le soutien aux candidatures.

Il est recommandé d'accorder un soutien aux 12 organismes ci-après désignés, pour la réalisation de leurs événements respectifs selon les montants indiqués :

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS 2017 Dépôt 1 - 1er décembre 2016			
Volet 1 : International			
Événements	**Organisme**	**Soutien proposé**	**Pourcentage du budget de l'événement**
Championnat Panaméricain 2017	Canadian Fencing Association /Fédération Canadienne d'escrime	15 000 $	10 %
Grand Prix d'athlétisme de Montréal	Fédération québécoise d'athlétisme	10 000 $	12 %
Haba Waba North America	Fédération de waterpolo du Québec	12 000 $	7 %
International Gymnix 2017	International Gymnix	20 000 $	4 %
Open de squash de Montréal	Squash Québec	10 000 $	14 %
Tournoi L'International U14	Impact de Montréal FC	7 000 $	30 %
	Volet 1 - Sous-total	**74 000 $**	
Volet 2 : National			
Événements	**Organisme**	**Soutien proposé**	**Pourcentage du budget de l'événement**
Championnats canadiens d'ultimate des écoles secondaires 2017	Ultimate Canada	3 000 $	22 %
Championnat canadien d'athlétisme en salle Hershey	Fédération québécoise d'athlétisme	7 000 $	8 %
Championnat Canadien Élite de judo 2017	Judo Canada	5 000 $	7 %
Championnat canadien senior courte piste	Patinage de vitesse international de Montréal	7 000 $	25 %
Championnat national de la Ligue canadienne de basketball en fauteuil roulant (LCBFR)	Parasports Québec	5 000 $	19 %
Championnats nationaux seniors de Taekwondo 2017	Association de Tae-Kwon-Do du Québec Inc.	7 000 $	16 %
	Volet 2 - Sous-total	**34 000 $**	
Volet 3 : Métropolitain			
Événements	**Organisme**	**Soutien proposé**	**Pourcentage du budget de l'événement**

Tour du Mont-Royal Brébeuf - Marathon du Mont-Royal	Corporation du collège Jean-de -Brébeuf	9 000 $	8 %
	Volet 3 - Sous-total	**9 000 $**	
	Total	**117 000 $**	

Certains de ces événements ont déjà été soutenus financièrement par le passé (voir document sur les contributions antérieures aux événements retenus en pièce jointe).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal, puisqu'elle concerne l'aide aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération.

L'engagement du solde de 383 000 $ fera l'objet d'une prochaine proposition qui sera soumise pour approbation à l'instance concernée d'ici la fin de l'année 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports a sensibilisé le promoteur à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet, notamment en le précisant dans le guide du programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet égard.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de la Ville permet aux organisateurs de maintenir un équilibre budgétaire dans la réalisation de leur événement. La mise en œuvre du programme permet de rehausser la qualité et l'envergure des événements déjà tenus ou prévus et incitera les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations, promoteurs, etc.) à en attirer davantage à Montréal. Pour de nombreux organisateurs, le soutien financier de la Ville sert de levier afin de solliciter des fonds additionnels de la part des deux paliers de gouvernement ainsi que de leurs fédérations sportives québécoises et canadiennes. Ce soutien financier contribue ainsi de façon significative au succès des événements retenus.

Le refus d'approuver le versement des subventions aux organisateurs ayant déposé une demande de soutien à la Ville irait à l'encontre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, étant donné que les événements soutenus ont été analysés selon les critères adoptés par le conseil d'agglomération de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les promoteurs des événements soutenus par le Programme doivent appliquer un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2017 : Annonce du soutien financier accordé à chaque organisateur d'événements retenus et octroi du montant correspondant par dépôt direct à chaque organisateur.
30 mars 2017 : 2^{e} date de dépôt des demandes de soutien aux événements.
Juin 2017 : Octroi par le comité exécutif du soutien aux événements retenus lors de la 2^{e} date de dépôt.
15 août 2017 : 3^{e} date de dépôt des demandes de soutien aux événements.
Octobre 2017 : Octroi par le comité exécutif du soutien aux événements retenus lors de la 3^{e} date de dépôt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kevin DONNELLY, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laetitia CHIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-12-16

Luc DENIS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-01-20

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.003

2017/02/01
08:30

Dossier # : 1160390009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 10 000$ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaine (CERIU), pour le financement d'un Guide méthodologique pour la gestion des bâtiments municipaux. - Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:
- d'approuver une contribution financière de 10 000$ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) pour le financement d'un Guide méthodologique pour la gestion des bâtiments municipaux;
- d'approuver le projet de convention à cette fin.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-18 18:06

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1160390009**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 10 000$ au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaine (CERIU), pour le financement d'un Guide méthodologique pour la gestion des bâtiments municipaux. - Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) existe depuis le 31 mars 1994. Ses créateurs en ont fait un organisme favorisant le regroupement de spécialistes en infrastructures et gestion municipales. Leur vision au fil des ans a été et demeure de favoriser la gestion des actifs municipaux selon les meilleures pratiques de développement durable en y intégrant les connaissances techniques les plus récentes. L'implication de toutes les personnes qui ont à coeur les infrastructures municipales dans ses différents conseils permanents et comités de travail permet au CERIU de réaliser des outils et des guides qui bénéficient largement à l'amélioration de la gestion d'actifs collectifs. Ces comités de travail regroupent des gestionnaires municipaux, des entreprises de réseaux techniques urbains (RTU), des fournisseurs, des firmes d'ingénieurs-conseils, des représentants d'universités, de ministères et d'associations.

Le CERIU fait ainsi appel à toutes les municipalités et à la communauté des infrastructures pour contribuer financièrement à la réalisation de projets, en appui à l'importante contribution de l'action bénévole de leurs membres et de leurs comités. L'approche du CERIU a toujours misé sur le partage des obligations financières entre plusieurs partenaires pour chacun des projets, signe de l'intérêt commun qu'ils représentent pour tous les intervenants.

La Ville de Montréal est membre du CERIU depuis sa création et siège à son conseil d'administration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1521 - 21 septembre 2016 -Autoriser une contribution financière de 10 000 $, à même le budget de fonctionnement, au Centre d'expertise et de recherche en

infrastructures urbaine (CERIU) pour le financement d'un guide de surveillance des infrastructures municipales et d'un inventaire des logiciels de gestion des infrastructures municipales. Approuver le projet de convention à cet effet.
CE15 1618 - 2 septembre 2015 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 $, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2015, qui se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2015 à Québec. Approuver un projet de convention à cet effet.

CE14 1669- 5 novembre 2014 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 $, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2014, qui se tiendra du 1er au 3 décembre 2014 à Montréal.

CE13 1574 - 2 octobre 2013 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 $, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2013, qui se tiendra du 2 au 4 décembre 2013, dont la thématique est ''La somme de nos compétences au service des citoyens''.

CE12 1075 - 27 juin 2012 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 $, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du colloque INFRA 2012, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2012, et dont la thématique portera sur les « Infrastructures Municipales ».

DESCRIPTION

Le CERIU a mis sur pied six comités de travail œuvrant chacun sur une problématique particulière.
La Ville a été interpellée pour participer financièrement et en expertise à la rédaction d'un Guide méthodologique pour la gestion des bâtiments municipaux. Cette problématique a été identifiée par un des comités de travail et répond au besoin d'uniformisation des meilleures pratiques à l'ensemble des municipalités. De plus, compte tenu de la vétusté des bâtiments, il est important de développer des outils de gestion pour l'entretien et la protection des bâtiments.

Le projet s'intéressera entre autres (liste non limitative) :

- la standardisation des indicateurs, bases de données et des rapports
- la planification à moyen et long terme du maintien des actifs et des investissements nécessaires
- l'assurance de a sécurité des usagers
- la prolongation de la durée de vie utile des bâtiments
- la concertation et l'implication de tous ceux qui ont un rôle à jouer
- l'utilisation de la géomatique et la mise à jour régulière des informations
- la préparation des documents d'appel d'offres

JUSTIFICATION

La Ville possède un important actif immobilier. Elle a développé des méthodes de travail qui pourraient être partagées avec les autres municipalités. De plus, nous pourrons bénéficier des avancées dans ce domaine, lors de l'avancement du Projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centre et les crédits de 10 000 $ sont disponibles dans le budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière tel qu'inscrit dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La rédaction d'un tel Guide permettra une meilleure connaissance du domaine et mettra en valeur l'expertise de la Ville

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le CERIU déposera un plan de communication pour le Guide. Ce plan sera soumis à la Ville de Montréal pour validation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption au Comité exécutif Février 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-10-11
Marie-Josée BONIN	Sylvie DESJARDINS

Chef de division

Directrice du bureau de projet et des services administratifs

---

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services administratifs

Approuvé le : 2016-12-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-01-18

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.004

2017/02/01
08:30

Dossier # : 1166342003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 17 925,30 $ taxes incluses à Gaz Métro inc. pour des frais de contribution, suite aux travaux d'extension de leur réseau et de raccordement au gaz de la nouvelle caserne 32, située au 16101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, majorant ainsi le montant total de leur contrat de 110 376,00 $ à 128 301,30 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 17 925,30 $, taxes incluses à Gaz Métro inc , pour des frais de contribution, suite aux travaux d'extension de leur réseau et de raccordement au gaz de la nouvelle caserne 32, située au 16101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissementRivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, majorant ainsi le montant total de leur contrat de 110 376,00 $ à 128 301,30 $ comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-24 09:42

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1166342003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 17 925,30 $ taxes incluses à Gaz Métro inc. pour des frais de contribution, suite aux travaux d'extension de leur réseau et de raccordement au gaz de la nouvelle caserne 32, située au 16101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, majorant ainsi le montant total de leur contrat de 110 376,00 $ à 128 301,30 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de construction de la caserne 32 à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles sont actuellement terminés.
Lors de la conception du projet, il a été considéré que la meilleure option de chauffage passerait par le gaz naturel. En octobre 2013, un contrat a été accordé par la Ville de Montréal à Gaz Métro afin d'effectuer le branchement de la nouvelle caserne au réseau de gaz situé à proximité. Le coût des travaux a été établi à 110 376,00 $ taxes incluses.

En 2014, suite au branchement de la caserne au réseau de Gaz Métro, celui-ci a évalué que les revenus générés n'ont pas permis de rentabiliser ses investissements. Le distributeur a donc convenu avec la Ville d'une contribution financière à payer. En date du 13 mars 2014, Gaz Métro a présenté à la Ville une contribution supplémentaire à payer de 17 925,30 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1639 1 - 23 octobre 2013 - Approuver, conformément à la loi, un contrat de service de gré à gré, avec la Société en commandite Gaz Métro, pour l'extension de son réseau et pour l'approvisionnement en gaz, pour une période de 5 ans, pour la nouvelle caserne de pompiers n° 32 qui sera située au 16101 rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme maximale de 110 376 $, taxes incluses;
CG12 0396 – 25 octobre 2012 - Accorder un contrat de design-construction à Cosoltec Inc. pour la construction de la caserne de pompiers n° 32 située à l'intersection du boulevard Gouin et de la rue Sherbrooke Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (bâtiment 2996) - Dépense totale de 6 937 223,01 $, taxes incluses - Appel d'offres 5597 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à acquitter des frais supplémentaires de contribution au raccordement du réseau de gaz naturel à Gaz Métro inc. suite au prolongement du réseau pour la nouvelle caserne n° 32.

JUSTIFICATION

Le gaz naturel ayant été établi comme étant la meilleure option de chauffage lors de la construction de la caserne 32, nous devons acquitter les frais de contribution supplémentaire suite au branchement du gaz par le fournisseur unique Gaz Métro. Dans le cas où cette facture ne serait pas acquittée, les services pourraient être arrêtés occasionnant des problèmes d'opération pour la caserne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant initial du contrat s'élevait à 110 376,00 $, taxes incluses. Le contrat sera augmenté de 17 925,30 $, pour un total de 128 301,30 $, taxes incluses, une augmentation de 16 %. Des frais de recouvrement de 268,88 $ ont été annulés en vertu du contrat signé avec cette compagnie qui nous abstient de tous frais de retard.
Les crédits requis pour donner suite au présent dossier sont prévus au budget des dépenses incidentes du contrat n° 13282 (dossier décisionnel 1121035009).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la Sécurité publique (SIM) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La décision d'installer un système utilisant le gaz naturel représente la meilleure des options disponibles et s'inscrit au plan de développement durable de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal B BERGERON
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-18

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-01-23

CE : 30.001

2017/02/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.002

2017/02/01
08:30

Dossier # : 1174784002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination des représentants de la Ville de Montréal au sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le mandat 2017-2019: M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens à titre de membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif de l'UMQ.

Il est recommandé de procéder à la nomination des représentants de la Ville de Montréal au sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le mandat 2017-2019:

- M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ.
- Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens à titre de membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif de l'UMQ.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-01-16 14:33

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1174784002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Procéder à la nomination des représentants de la Ville de Montréal au sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le mandat 2017-2019: M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens à titre de membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif de l'UMQ.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2013, la Ville de Montréal est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et renouvelle annuellement son adhésion. La Ville joue un rôle important au sein des instances de l'UMQ via ses représentants. Depuis 2014, M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales est membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens est aussi membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif de l'UMQ. De plus, le maire de Montréal, en plus d'être membre d'office du comité exécutif et du conseil d'administration, préside le Caucus des municipalités de la Métropole.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0110 - 25 janvier 2016 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2016 - Dépense totale de 424 217,97 $, taxes incluses.
CE15 0290 - 18 février 2015 - Nommer aux sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour le mandat 2015-2017, les représentants de la Ville de Montréal suivants : M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales, à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif; Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, à titre de membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif.

CM15 0062 - 26 janvier 2015 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des

municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2015 - Dépense de 412 150,84 $, taxes incluses.

CM14 0048 - 28 janvier 2014 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2014 - Dépense de 408 452,14 $, taxes incluses.

CM12 1118 - 17 décembre 2012 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'UMQ pour l'année 2013 et le versement de la cotisation de 358 558,74$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le mandat des trois administrateurs qui représentent la Ville de Montréal au conseil d'administration de l'UMQ prendra fin le 31 mars prochain. Selon les Règlements généraux de l'UMQ, le comité exécutif de la Ville de Montréal doit procéder à la nomination de ses représentants pour un nouveau mandat de deux ans, soit du 1er avril 2017 au 31 mars 2019.

Selon les règlements de l'UMQ, le maire est d'office le représentant désigné pour siéger au conseil d'administration et au comité exécutif de l'UMQ. Les deux autres représentants doivent être désignés par résolution du comité exécutif de la Ville. Celle-ci doit également indiquer lequel de ces deux représentants siégera au comité exécutif de l'UMQ, puisque la Ville de Montréal a droit à deux représentants au sein de cette instance.

Il est recommandé de reconduire la nomination de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance et de la démocratie ainsi que des relations gouvernementales à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ. Il est aussi recommandé de renommer Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens à titre de membre du conseil d'administration et substitut au comité exécutif de l'UMQ.

JUSTIFICATION

La présence de représentants de la Ville de Montréal au sein des instances de l'UMQ lui permets de jouer un rôle de première importance, entre autres:

- D'exercer un leadership accru au sein du monde municipal.
- De démontrer sa solidarité avec le monde municipal.
- De travailler à l'avancement de nombreux dossiers communs avec l'UMQ et le monde municipal, notamment le renouvellement des programmes d'infrastructures, la reconnaissance de l'autonomie municipale, la modernisation du cadre législatif municipal, le financement du transport en commun, la sécurité publique, l'environnement et les changements climatiques, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présence du maire et de deux représentants au sein des instances permet à la Ville d'exercer pleinement le leadership qui lui revient.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-16

Peggy BACHMAN
Directrice

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.003

2017/02/01
08:30

Dossier # : 1167307005

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan 2016. Renouveler le Programme "Cyclovia" et approuver les modifications proposées pour l'année 2017. Autoriser un virement budgétaire de 70 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports.

Il est recommandé :

1. De prendre acte du bilan 2016 du Programme « Cyclovia »;
2. D'approuver les modifications au programme et son renouvellement pour l'année 2017;
3. D'autoriser un virement budgétaire de 70 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-20 15:54

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1167307005**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan 2016. Renouveler le Programme "Cyclovia" et approuver les modifications proposées pour l'année 2017. Autoriser un virement budgétaire de 70 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports.

CONTENU

CONTEXTE

Le concept de « Cyclovia » est avant tout un événement rassembleur, accessible gratuitement, récurrent et flexible pour l'usager (cyclistes, patineurs à roues alignées, joggeurs ou piétons) qui est libre de se promener selon ses goûts et ses préférences. Le parcours peut, selon sa configuration et son degré de difficulté, être un circuit sportif ou un circuit populaire festif/familial avec animation.
Trois grandes préoccupations sont à l'origine du mouvement de « Cyclovia », soit le manque d'espaces récréatifs, le constat d'une trop grande place prise par l'auto et enfin, la montée fulgurante de la sédentarité et ses importantes répercussions sur la prévalence des maladies chroniques dans notre société.

Le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » (Programme) a pour objectif de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation du concept sur leur territoire. Il a été adopté par le comité exécutif en 2016 et son renouvellement doit être approuvé par la même instance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0349	9 mars 2016	Adopter le Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » à Montréal pour l'année 2016. Autoriser un virement budgétaire de 70 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de

		fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports.
CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CM14 0522	26 mai 2014	Résolution pour la mise en place de « Cyclovia » à Montréal le dimanche.

DESCRIPTION

Le programme poursuit les objectifs suivants :

- Transformer certaines rues en espaces publics favorables aux cyclistes, aux piétons et aux coureurs, en lieux de rencontres pour faire valoir l'identité des quartiers montréalais;
- Accroître l'intérêt pour les déplacements actifs;
- Expérimenter localement et adapter le concept « Cyclovia » aux réalités montréalaises.

De façon générale, il vise à mettre en place des environnements favorables à l'activité physique et à la pratique du sport pour inciter les personnes résidant ou se déplaçant sur l'île de Montréal à devenir et à rester physiquement actives.

Pour être admissibles en 2016, les projets de « Cyclovia » proposés devaient respecter les critères suivants :

- Respect des objectifs du programme;
- Activité gratuite, flexible et inclusive;
- Parcours minimum de trois kilomètres sur le domaine public le long de rues, d'avenues ou boulevards;
- Récurrence minimale de trois événements pendant l'année 2016.

Pour l'année pilote du Programme, deux projets de Cyclovia ont été réalisés : la Cyclovia du Sud-Ouest et la Cyclovia sportive de Camillien-Houde. Un guide d'accompagnement pour la mise en place d'un projet de « Cyclovia » est également en cours de réalisation.

Une rencontre bilan réunissant les arrondissements ayant présenté une demande de soutien a été tenue. Les résultats du bilan, présenté en pièce jointe, mettent en évidence le besoin d'apporter les modifications suivantes au Programme :

1. Le soutien maximal

Le soutien maximal pour un projet de Cyclovia correspond à un maximum de 50 % des coûts du projet jusqu'à concurrence de 20 000 $. Cette aide financière s'avère insuffisante en raison des coûts élevés que génère la tenue des événements en regard des critères exigés. Il est recommandé d'augmenter le soutien maximal à 25 000 $.

2. Le nombre de kilomètres de parcours exigés

Les coûts élevés sont principalement attribuables à la longueur minimale de parcours exigée. Afin de faciliter et d'encourager la mise en place de Cyclovia, il est recommandé de réduire le nombre de kilomètres exigé à 2 km.

Après cette première année d'opération, il est recommandé de renouveler le Programme pilote au même montant budgétaire de 2016, soit 70 000 $, et d'approuver les modifications qui y sont proposées.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal vise à devenir, au cours des années à venir, la ville cyclable par excellence, un modèle d'inspiration par la mise en place de mesures audacieuses et à l'avant-garde. Il est souhaitable que le concept « Cyclovia » vienne enrichir l'offre d'activités favorisant le vélo. De plus, l'intérêt et la demande des citoyens pour l'appropriation des espaces publics sont grandissants. Par la mise en place du Programme « Cyclovia », Montréal souhaite donner au déplacement actif une place de choix et offrir à ses citoyens un environnement sécuritaire, convivial et propice à la réappropriation de l'espace public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un virement budgétaire de 70 000 $ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports pour 2017 doit être autorisé. Pour l'année 2018, la demande de soutien sera réévaluée lors du processus budgétaire 2018 en demande additionnelle. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec la priorité d'intervention du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé. De plus, conformément au plan, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilise les promoteurs à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À l'automne 2014, la Ville de Montréal et de nombreux partenaires concernés par l'activité physique ont lancé la Politique du sport et de l'activité physique dont la vision est une métropole physiquement active, inclusive et accessible à tous, reconnue mondialement pour la qualité de son milieu de vie et son dynamisme sportif. C'est en se basant sur cette vision que la Ville veut stimuler la pratique d'activités physiques et sportives au cours des prochaines années. La réalisation du projet de « Cyclovia », une activité populaire, gratuite et récurrente regroupant un large éventail d'utilisateurs, est en adéquation avec cette Politique. Ces projets favoriseront la pratique d'activités physiques et l'adoption de saines habitudes de vie par les Montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2017 : Annonce du Programme aux arrondissements et appel de candidatures.

- 12 mai 2017 : Date limite de dépôt de projets.
- Mai 2017 : Évaluation des projets par le comité d'évaluation.
- Juin à décembre 2017 : Réalisation des Cyclovia.
- Décembre 2017 - Janvier 2018 : Dépôt du bilan 2017 et évaluation du renouvellement du Programme pour une période de trois ans.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kevin DONNELLY, Service de la culture
Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laetitia CHIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-22

Luc DENIS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-01-20

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.004

2017/02/01
08:30

Dossier # : 1171143001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de monsieur Pierre Desrochers, président du comité exécutif, du 4 au 11 février 2017, afin de prendre part à une mission en Europe (Oslo, Helsinki et Reykjavik). Montant estimé : 5 701,24 $

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense estimée à 5 701,24 $ relative au déplacement de monsieur Pierre Desrochers, président du comité exécutif, du 4 au 11 février 2017, afin de prendre part à une mission en Europe (Oslo, Helsinki et Reykjavik);

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-27 14:35

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1171143001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de monsieur Pierre Desrochers, président du comité exécutif, du 4 au 11 février 2017, afin de prendre part à une mission en Europe (Oslo, Helsinki et Reykjavik). Montant estimé : 5 701,24 $

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, la Ville de Montréal entreprendra un chantier majeur de réfection des infrastructures centenaires et des réseaux techniques urbains souterrains et profitera de l'occasion pour revoir l'aménagement urbain de la rue. Elle souhaite aller de l'avant avec l'implantation de trottoirs chauffants. Ces installations représentent un atout important pour une rue commerciale telle que la rue Sainte-Catherine Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de monsieur Pierre Desrochers, président du comité exécutif, du 4 au 11 février 2017, afin de prendre part à une mission en Europe (Oslo, Helsinki et Reykjavik).

JUSTIFICATION

Cette mission permettra d'échanger avec des villes sur leur expérience dans l'implantation et l'entretien des trottoirs chauffants et de s'inspirer des meilleures pratiques et innovations technologiques liées à la vie nordique. Elle permettra également d'obtenir des informations sur les leçons apprises dans la conception, l'installation et la maintenance des projets de trottoirs chauffants et de connaître les impacts sur le commerce et la vie publique sur les zones - artères chauffées. Différentes rencontres sont prévues avec des élus municipaux et des personnes-ressources de villes, des acteurs privés ou publics responsables de ces projets. Des visites de sites où se trouvent des trottoirs chauffants en opération sont également prévues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de

la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90	5 701,24 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal

- Réseautage
- Partage d'expertise

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

Mary-Ann BRETON, 26 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-25

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-01-26

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.001

2017/02/01
08:30

Dossier # : 1174501001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2016, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-16 13:49

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1174501001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.
Il s'agit du dernier rapport à être déposé aux instances pour l'année 2016. Par ailleurs, il y aura un premier rapport trimestriel pour l'année 2017 qui couvrira la période du 1er janvier 2017 au 31 mars 2017, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois d'avril 2017.

Ainsi, dans le rapport ci-joint, couvrant la période du 1 er octobre 2016 au 31 décembre 2016, il est démontré qu'il y a eu quatre (4) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

Il y a lieu de préciser qu'il n'y a aucune mainlevée accordée par le conseil municipal pour cette même période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

DESCRIPTION

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2016 accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un premier rapport trimestriel pour l'année 2017 sera présenté au comité exécutif au début du mois d'avril 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-11

Denis SAUVÉ
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-01-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-01-16

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.002

2017/02/01
08:30

Dossier # : 1174396001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 $, couvrant la période du 1er décembre 2016 au 31 décembre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 $, couvrant la période du 1er décembre 2016 au 31 décembre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-16 13:49

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1174396001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 $, couvrant la période du 1er décembre 2016 au 31 décembre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 $, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.
Ainsi, couvrant la période du 1er décembre 2016 au 31 décembre 2016, il est démontré qu'il y a eu 5 (cinq) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1866 - 25 novembre 2016 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 $, couvrant la période du 1er octobre 2016 au 31 octobre 2016 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 $, couvrant la période du 1er décembre 2016 au 31 décembre 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-11

Denis SAUVÉ
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2017-01-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-01-16

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.003

2017/02/01
08:30

Dossier # : 1173599001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Dépôt au comité exécutif de la réponse du greffier sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative - Annulation du NomadFest Rodéo Urbain

Il est recommandé de:
Prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 18 janvier 2017, sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition, conformément à l'article 9 de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-01-20 10:11

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1173599001**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Dépôt au comité exécutif de la réponse du greffier sur l'irrecevabilité d'un projet de pétition présenté en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative - Annulation du NomadFest Rodéo Urbain

CONTENU

CONTEXTE

Le droit d'initiative a été incorporé dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités en septembre 2009. Le droit d'initiative peut s'exercer sur tout objet de la compétence de la Ville, sous réserve des conditions prévues, et a pour effet de forcer la tenue d'une consultation publique.

Les règles relatives à l'exercice du droit d'initiative sont énoncées à l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

Le 22 décembre 2016, un projet de pétition a été déposé au bureau du greffier aux fins de demander une consultation publique sur l'objet libellé comme suit:

> *« L'annulation des épreuves NomadFest Rodeo Urbain, au Quai Jacques-Cartier du 24 au 27 août 2017 en lien avec les festivités du 375e anniversaire de Montréal. Nous considérons que cette « activité » va à l'encontre du projet de loi 54 adoptée le 4 décembre 2015 qui déclare les animaux comme étant des êtres doués de sensibilité. L'avis de l'Association canadienne des vétérinaires est clair, « le succès des rodéos se fonde inévitablement sur une exploitation des réactions des animaux à la douleur, au bruit et à la peur, ainsi qu'au désir des animaux de fuir» ».*

Les représentants du groupe de signataires justifient l'opportunité de la consultation demandée comme suit :

« À la suite de l'adoption de la Loi visant l'amélioration de la situation juridique des animaux, le Code civil du Québec a été modifié afin de reconnaître aux animaux un nouveau statut juridique. Désormais, les animaux ne sont plus considérés comme de simples « biens meubles », mais plutôt comme des être doués de sensibilités ayant des impératifs biologiques.

De plus, la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal interdit à quiconque de causer de la détresse à un animal.

Par ailleurs, le rodéo n'est pas une figure marquante de l'histoire de Montréal, et nous pensons que cet événement, qui est en fait un spectacle de divertissement basé sur la détresse et la douleur de l'animal, n'a pas sa place dans les festivités du 375e anniversaire de la métropole.

Par conséquent, nous demandons donc à la Ville d'annuler l'événement NomadFest Rodeo Urbain.»

Selon les dispositions de l'annexe B du règlement 05-056, (article 9), le greffier doit faire un examen de la recevabilité du projet de pétition et en aviser la personne contact désignée ainsi que les membres du comité exécutif dans un délai de 15 jours suivant le dépôt du projet de pétition. Une copie de la réponse transmise à la personne contact désignée doit aussi être déposée à une séance subséquente du comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0878 - 22 septembre 2009 : Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités (05-056-1) aux fins d'y ajouter les dispositions sur le droit d'initiative.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet de déposer au comité exécutif copie de la réponse transmise le 18 janvier 2017 à la personne contact désignée, conformément à l'article 9 de l'annexe B du règlement 05-056. (Voir pièce jointe).

Tel qu'énoncé à l'article 8 de l'annexe B, un projet de pétition est recevable s'il est conforme aux articles 2 à 6 de cette annexe. L'analyse de la recevabilité d'un projet de pétition consiste essentiellement à déterminer si l'objet porte sur une compétence de la Ville (a. 2), si l'objet est visé par l'une ou l'autre des exclusions prévues à l'article 3, si le nombre maximal annuel de consultations en vertu du droit d'initiative est atteint (a. 4), si les exclusions en période électorale sont applicables (a. 5) et si les conditions de forme prévues à l'article 6 sont respectées.

L'analyse du projet de pétition n'a pas permis d'y trouver un fondement dans les compétences de la Ville de Montréal. En effet, l'activité dont l'annulation est demandée est organisée par une entreprise privée. Bien que cet événement se tienne dans le cadre des festivités du 375e, il ne s'agit pas d'un événement sous la gouverne de la Ville. Vu l'absence de compétence de la Ville par rapport à l'objet de la consultation demandée, il est nécessaire de conclure à l'irrecevabilité du projet de pétition en vertu de l'article 8 de l'annexe B du règlement 05-056.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne L'ANGLAIS
Avocate

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-01-19

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections, soutien aux commissions et réglementation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2017-01-19